

L'an deux mille dix-neuf, le 23 avril, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

### **I-CONSEILLERS PRESENTS ET QUORUM**

Afférents au Conseil de la Communauté :	47
En exercice :	47
Présents :	31
Nombre de pouvoirs :	06
Qui ont pris part à la délibération :	37

<b>AGUTS :</b>	M. POU
<b>ALGANS-LASTENS :</b>	
<b>APPELLE :</b>	Mme DE LAZZARI
<b>BERTRE :</b>	M. PINEL Bernard
<b>CAMBON-lès-LAVAUUR :</b>	
<b>CAMBOUNET SUR LE SOR :</b>	M. FERNANDEZ
<b>CUQ-TOULZA :</b>	M. PINEL Jean-Claude
<b>DOURGNE :</b>	M. REY
<b>ESCOUSSENS :</b>	
<b>LACROISILLE :</b>	
<b>LAGARDIOLLE :</b>	Mme RIVALS
<b>LESCOUT :</b>	
<b>MASSAGUEL :</b>	M. ORCAN
<b>MAURENS-SCOPONT :</b>	M. REILHES
<b>MOUZENS :</b>	
<b>PECHAUDIER :</b>	M. GIRONIS
<b>PUYLAURENS :</b>	M. MAURY, Mme LAPERROUZE, M. CATALA
<b>SAINT AFFRIQUE-lès-MONTAGNES :</b>	M. MILLET
<b>SAINT AVIT :</b>	Mme REGUIN
<b>SAINT GERMAIN DES PRES :</b>	M. FRÈDE
<b>SAINT SERNIN-lès-LAVAUUR :</b>	M. BIEZUS
<b>SAÏX :</b>	Mme DURA, M. PATRICE, M. CAUQUIL, M. ARMENGAUD, Mme MALBREL
<b>SEMALENS :</b>	Mme ROUSSEL, M. BRASSARD, M. VERON
<b>SOUAL :</b>	M. ALIBERT, M. ALBOUI
<b>VERDALLE :</b>	Mme SEGUIER
<b>VIVIERS-lès-MONTAGNES :</b>	M. VEUILLET, Mme PRADES, Mme BARBERI

**Absents excusés :** M. LE TANTER, Mme CARRIE (pouvoir à M. REY), Mme DUCEN (pouvoir à Mme DURA), Mme GAYRAUD (pouvoir à M. ALIBERT), M. BOUSQUET (pouvoir à Mme ROUSSEL), M. CERESOLI (pouvoir à M. FREDE), Mme REBELO (pouvoir à Mme SEGUIER).

**Secrétaire de Séance :** M. Alain POU

Approbation du Procès-Verbal du conseil de communauté du 09 avril 2019

1 contre Mme DE LAZZARI

Observation de M. PATRICE : modification à apporter au PV

## II - ORDRE DU JOUR ET DECISIONS PRISES

### **1. PLATEFORME EMPLOI : Présentation**

Intervention de Madame Marie-Christine ALARY (Comité Bassin Emploi) :

#### **FONCTIONNEMENT :**

- **Lieu :** Maison des Associations à Saïx
- **Horaires :** Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h00 (+ 7h hebdomadaires annualisées dédiées aux entreprises et au développement des partenariats)
- **Prestataire :** Comité de Bassin d'Emploi Lauragais Revel Sorézois. Leur mission a débuté en décembre 2018 et l'accueil en janvier 2019. Une conseillère emploi et une conseillère insertion interviennent.

#### **CIBLE EMPLOYEURS :**

- Appui et conseils aux problématiques RH
- Appui aux recrutements
- Guichet de proximité d'orientation vers le réseau des partenaires de l'emploi et de la formation

48 visites d'entreprise ont été organisées et 18 offres d'emploi ont été traitées.

#### **CIBLE PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI :**

- Appui et conseils pour la recherche d'emploi
- Accompagnement dans la finalisation de la demande d'emploi
- Guichet de proximité d'orientation vers les partenaires de l'emploi

40 personnes se sont déplacées à la permanence de Saïx.

Nous comptabilisons 329 demandeurs d'emplois en contact dont 27 sont inscrits dans le fichier compétences.

#### **PERSPECTIVES ET ACTIONS EN COURS :**

- Déploiement des permanences sur l'ensemble du territoire  
Saïx (Lundi et Vendredi)  
Puylaurens (Jeudi)  
Soual (Mercredi)  
Cuq-Toulza (Mardi à La Cellule)
- Préparation d'un job-dating : offre de chauffeur poids-lourd
- Atelier délocalisé pour les demandeurs d'emploi (date en cours de fixation avec PE)
- Convention API Offres avec Pôle Emploi (en cours)

Madame Marie-Christine ALARY présente les affiches d'information qui ont été réalisées à destination des employeurs et des personnes en recherche d'emploi.

Monsieur Jean-Luc ALIBERT précise qu'une première tentative avait été lancée en 2018 durant 1 mois. Ce genre de dispositif demande du temps pour être connu et porter ses fruits. Il sera fait un 1<sup>er</sup> bilan en fin d'année afin d'en étudier la pertinence. Il est important de communiquer sur ce nouveau service. Monsieur Jean-Luc ALIBERT sollicite ses collègues afin qu'ils diffusent cette information.

Ce service ne se substitue pas aux services existants (pôle emploi, mission locale) mais vient en complément. Il s'agit d'un service de proximité qui permet un accompagnement au cas par cas. Le Département œuvre dans ce sens (organisation d'un job dating dirigé vers les personnes bénéficiaires du RSA), cette expérience va être déployée sur l'ensemble du territoire.

## 2. **URBANISME : PLU de SAÏX – Modalités de la mise à disposition (hors concertation) du dossier de projet de modification simplifiée n°2**

Madame Anne LAPERROUZE indique qu'à la demande de la commune de SAÏX, il est proposé au conseil de délibérer sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saïx.

Après avoir entendu l'argumentation de la commune, la commission urbanisme a donné un avis favorable à cette proposition.

Monsieur Roger CAUQUIL précise qu'un emplacement réservé sur l'une des parcelles propriété de la famille CAVAILLES, avait été prévu lors de l'élaboration du PLU de Saïx afin de permettre une extension du groupe scolaire situé à Longuegineste. L'équipe municipale actuelle a retravaillé le projet, et il n'est plus nécessaire de conserver cet emplacement réservé. Ainsi le nouveau PLUi à venir ne compte plus cet emplacement réservé.

La famille CAVAILLES souhaiterait vendre le bien et demande à la commune d'en faire l'acquisition au prix de 283 484 € (prix estimé de France Domaines 155 000 €).

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saïx a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 28 mars 2007. Le document a également fait l'objet :

- D'une procédure de modification approuvée le 10 juin 2010,
- D'une procédure de modification simplifiée approuvée le 6 décembre 2016,
- D'une procédure de mise en compatibilité liée à une déclaration de projet de production d'énergie solaire photovoltaïque approuvée le 3 juillet 2018,
- D'une procédure de mise en compatibilité liée à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse publiée le 19 juillet 2018.

Ce PLU avait été remplacé par un PLUi sur 13 communes approuvé le 21 mai 2013. Après annulation de ce dernier par un jugement du tribunal administratif en date du 9 mars 2016, le PLU approuvé en 2007 est redevenu exécutoire. D'autre part un PLUi sur 26 communes est en cours d'élaboration. Quelques corrections sont nécessaires pour adapter le document en vigueur au contexte actuel et anticiper la mise en place du projet de PLUi. Le présent dossier vise à présenter les éléments qui méritent d'être corrigés pour assurer un développement cohérent du territoire, dans le respect des orientations et de l'économie générale du PADD.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-37 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saïx approuvé le 28 mars 2007 ;

Vu le dossier de modification simplifiée joint à la présente délibération ;

Considérant que le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU de Saïx a été effectuée à l'initiative du Président de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout tel que le prévoit l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU de Saïx a été notifié aux Personnes Publiques associées et à la commune de Saïx concernée par la modification ;

Après avoir entendu l'exposé du président ;

Considérant que le projet d'évolution du PLU porte sur des modifications mineures du règlement graphique et une annexe du règlement entrant dans le cadre légal de la procédure de modification simplifiée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- DECIDE que le dossier de modification simplifiée sera mis à la disposition du public pendant un mois sur le site internet et au siège de la communauté de communes du Sor et de l'Agout aux heures habituelles d'ouverture, du 3 mai 2019 9 h 00 au 3 juin 2019, 17 h 00 inclus, accompagné d'un registre pour recueillir des observations ;

La présente délibération sera transmise au sous-préfet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de la communauté de communes du Sor et de l'Agout et à la mairie de Saix.

La présente délibération sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout.

### **3. URBANISME : PLUi**

Madame Anne LAPERROUZE indique que le délai de consultation des personnes publiques associées est achevé. Les services de l'état CDPNAF ont communiqué leurs remarques. La CCSA y répondra et pour cela, la commission urbanisme se réunira le 07 mai prochain pour travailler sur le sujet. Madame Anne LAPERROUZE insiste auprès de ses collègues élus afin que chacune des communes y soit représentée. Les commentaires de la CDPNAF vous seront prochainement adressés.

Globalement le retour des personnes publiques associées est positif même si quelques anomalies sont à revoir.

Les observations des communes constatant des erreurs seront jointes à l'enquête publique. Celle-ci devrait débuter au 03 juin et durer 2 mois. Un plan de communication a été élaboré et il est demandé aux communes de procéder impérativement à l'affichage du 17 au 19 mai. Un document sur le sujet sera adressé à chacune des communes, il est très important de procéder à l'affichage et de respecter les délais imposés. Merci de prévenir les services de la CCSA si une commune ne recevait pas de note à ce sujet.

Monsieur le Président rappelle qu'il est important de ne pas mettre en péril le futur PLUi du territoire.

Madame Anne LAPERROUZE indique qu'il s'agit de plus de 3 ans de travail et demande à ce que les communes se dirigent vers Matthias COTTEREAU, Eliette DALMON ou elle-même pour toute interrogation.

### **4. COMMANDE PUBLIQUE : Avenant n°3 au marché initial concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les 26 communes membres**

Le Président expose,

VU le code de la commande publique,

VU l'article L 2194-1 du code de la commande publique,

VU la délibération n°2015-112-81 en date du 29 septembre 2015 actant le choix du bureau d'étude chargé de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les 26 communes membres,

VU la délibération n°2016-117-07 en date du 26 janvier 2016 approuvant l'avenant n°1 au marché initial,

VU la délibération n°2018-117-116 en date du 25 septembre 2018 approuvant l'avenant n°2 au marché initial,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger la durée du marché afin d'achever l'opération,

CONSIDERANT que le planning prévisionnel ne peut être tenu du fait notamment de la durée de la concertation menée avec les élus concernés ainsi que de la durée de la prise de décision,

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'une modification substantielle au marché public initial,

Il est demandé au conseil de communauté de se prononcer sur l'approbation d'une modification de la durée du marché pour une période de 41 semaines supplémentaires.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- APPROUVE la modification au marché initial concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les 26 communes membres, telle qu'énoncée ci-dessous : Prolongation de la durée du marché de 41 semaines, ce qui porte la durée totale du marché à 219 semaines à compter de la notification, soit jusqu'au 31 décembre 2019,
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision,

**5. FINANCES LOCALES - Demande de subvention et approbation du plan de financement pour la réalisation d'études opérationnelles pour l'aménagement d'un ZAE « Bien être santé » à Soual**

Monsieur le Président expose,

Vu la délibération n°2019-713-66 en date du 09 avril 2019, adoptant le budget primitif 2019,

Considérant que des études opérationnelles sont nécessaires afin de définir les caractéristiques de l'opération « aménagement ZAE Bien être santé ».

Considérant la consultation en cours « Etudes opérationnelles pour l'aménagement d'un ZAE « Bien être santé » à Soual,

Il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur un plan de financement :

Cout prévisionnel de l'opération	110 225 € HT
EPF (50 %)	55 112,50 €
Région (plafond aide 30% sur dépense maxi 50 000 €) (13,6 %)	14 990,60 €
Autofinancement CCSA (36,4 %)	40 121,90 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel énoncé à la présente,
- D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention,
- D'INDIQUER que les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget primitif 2019.

**6. FINANCES LOCALES : Demande de subvention et approbation du plan de financement pour la construction de vestiaires pour les agents du service voirie dans les locaux du service technique situés sur la commune de Soual**

Monsieur Raymond FREDE précise qu'il s'agit d'un projet envisagé depuis plusieurs années qui sera rapidement amorti puisque la location actuelle de modulaires représente un coût mensuel de 600 €. Monsieur Frédéric MITON ajoute que ce projet permettra de répondre aux normes de sécurité et d'accueil des personnes handicapées.

Monsieur le Président expose,

Vu la délibération n°2019-713-66 en date du 09 avril 2019, adoptant le budget primitif 2019,

Considérant que l'objectif de ce projet est de réaliser un bâtiment pour remplacer les bungalows actuellement en location, et améliorer de façon pérenne les conditions de travail de nos agents. De plus, il permettra la mise en conformité des locaux.

Il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur un plan de financement :

Cout prévisionnel de l'opération	162 000 € HT
DETR (50 %)	81 000 €
Département (Atout Tarn) (15%)	24 300 €
Autofinancement CCSA (35 %)	56 700 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel énoncé à la présente,
- D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention,
- D'INDIQUER que les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget primitif 2019.

#### ***7. FINANCES LOCALES : Demande de subvention complémentaire et approbation du plan de financement pour la rédaction d'une convention d'animation OPAH***

Monsieur Roger CAUQUIL indique qu'une procédure d'appel d'offre a été lancée pour choisir un bureau d'étude qui aura pour mission l'animation de l'OPAH. Une prochaine réunion de la commission urbanisme sera organisée afin de travailler sur les critères d'éligibilités aux aides de la CCSA. L'OPAH devrait débiter en septembre prochain après plus de deux années de travail.

Monsieur le Président expose,

Vu la délibération n°2019-713-66 en date du 09 avril 2019, adoptant le budget primitif 2019,

Considérant que la dernière phase de l'étude opérationnelle consiste à rédiger un projet de convention d'animation entre la CCSA et ses partenaires dont l'ANAH, la DREAL, la CAF...

Considérant que la rédaction de cette convention doit être engagée en amont du démarrage de l'OPAH,

Il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur un plan de financement :

Cout prévisionnel de l'opération	5 513,67 € HT
ANAH (50 %)	2 756,83 €
Autofinancement CCSA (50 %)	2 756,84 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel énoncé à la présente,
- D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention,

- D'INDIQUER que les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget primitif 2019.

**8. FINANCES LOCALES : Demande de subvention et approbation du plan de financement pour l'aménagement de la Piste de BMX située sur la base de loisirs les étangs**

Monsieur Miche ORCAN indique qu'il a été procédé à une ouverture de plis la semaine dernière concernant ce marché. Il ne sera pas possible de réaliser les travaux d'aménagement avant la prochaine compétition du mois de mai.

Monsieur le Président expose,

Vu la délibération n°2019-713-66 en date du 09 avril 2019, adoptant le budget primitif 2019,

Considérant que les principaux objectifs de ce projet sont :

De renforcer l'attractivité du site,

De permettre un développement du VTT BMX Bi Cross Trial,

De sécuriser le circuit pour les utilisateurs et

De candidater pour une homologation au niveau national et international.

Considérant les travaux menés par la Commission Sports Loisirs Nature sur les futurs aménagements de la Base de loisirs,

Considérant la consultation en cours,

Il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur un plan de financement :

Cout prévisionnel de l'opération	54 090 € HT
DETR (50 %)	27 045 €
Département (30 %)	16 227 €
Autofinancement CCSA (20 %)	10 818 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel énoncé à la présente,
- D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention,
- D'INDIQUER que les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget primitif 2019.

**9. FINANCES LOCALES : Modification du plan de financement et de la demande de subvention pour l'organisation du « Festiv'Autan » 2019.**

Monsieur le Président expose,

Vu la délibération n°2019-751-57 en date du 26 mars 2019, approuvant le plan de financement concernant l'organisation de la manifestation culturelle « Festiv'Autan » pour l'année 2019,

Considérant qu'à la suite d'informations obtenues de la région, il y a lieu de modifier le plan de financement proposé lors de la séance du conseil de communauté en date du 26 mars 2019 afin de bénéficier du dispositif d'aide à la diffusion de proximité pour l'accueil de la Caravane des Songes et ainsi d'obtenir un subventionnement régional de 20% (au lieu de 9.62 %),

Il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur un nouveau plan de financement :

Coût prévisionnel du projet	10 000 € HT
Région (20 %) :	2 000 €
Département (15 %) :	1 500 €
Mairie de Maurens-Scopont (10%) :	1 000 €
Autofinancement CCSA (55 %) :	5 500 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- D'ABROGER la délibération n°2019-751-57 en date du 26 mars 2019,
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel énoncé à la présente,
- D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention,
- D'INDIQUER que les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget primitif 2019.

#### **10. INFORMATION sur l'accessibilité des personnes handicapés dans nos ERP**

Monsieur Frédéric MITON rappelle au conseil que la CCSA doit créer une commission intercommunale d'accessibilité. Cette commission a été créée en 2014 mais ne s'est jamais réunie. Elle devra être réactualisée et réunie au moins une fois par an afin de revenir sur la mise en œuvre des agendas communaux et des éventuelles difficultés rencontrées.

Concernant la mise en place des registres d'accessibilités aux personnes handicapées, au niveau intercommunal, avec un peu de retard, ils seront réalisés en interne. Les informations et la documentation nécessaires à la mise en place des registres seront adressés en commune. Les services de la CCSA restent à la disposition des communes pour les accompagner dans leurs démarches.

#### **11. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Président indique que Sandrine PRADELLES informe qu'elle a noté des discordances concernant les **éléments d'imposition**. Il est nécessaire d'être vigilant avant d'adresser les déclarations de revenus.

- Monsieur le Président souhaiterait, qu'à l'image de la communauté de communes centre Tarn, il soit organisé une **permanence par les services des impôts au siège de la CCSA** afin d'aider nos administrés à remplir leurs déclarations d'impôt. Une demande sera faite en ce sens auprès des services de l'Etat. Madame Anne LAPERROUZE rappelle que des permanences ont lieu à la maison des services publics sur la commune de Puylaurens.

- Monsieur Jean-Luc ALIBERT indique que **le département a signé une délégation de service public** avec l'opérateur free et que la fibre optique sera développée sur l'ensemble du territoire pour un coût pour le département très inférieur à ce qui avait été estimé avec le précédent montage juridique. De



plus la CCSA ne participera pas financièrement à ces investissements. Monsieur Christophe RAMOND, Président du conseil départemental, prendra contact avec l'ensemble des communautés de communes du département afin de déterminer les priorités de déploiement.

En commune, il sera nécessaire de faire preuve d'une grande efficacité afin de ne pas retarder les autorisations de voirie.

Monsieur Jean-Luc ALIBERT regrette la signature de la convention passée fin 2018 avec le département concernant les travaux prévus sur la commune de Saint Avit notamment.

- Monsieur Christian PATRICE évoque son **souhait que la CCSA participe financièrement au fonctionnement du club de rugby Sor Agout 15**. De nombreux territoires intercommunaux soutiennent leurs clubs de rugby puisqu'il s'agit également d'un vecteur de promotion, d'autant plus que le club en question porte le même libellé que notre intercommunalité. Ce club monte en fédération 3 mais devra être rétrogradé dans le classement sans financement extérieur. Actuellement seulement deux communes supportent financièrement ce club alors qu'il accueille et forme des enfants résidant sur l'ensemble du territoire de la CCSA (300 joueurs licenciés).

Monsieur Christian PATRICE propose de travailler à la rédaction d'un contrat actant ce financement, ce qui permettra de faire avancer la compétence sport de la CCSA. En outre nos équipements sont vieillissants.

Monsieur Jean-Luc ALIBERT indique qu'il n'est pas favorable à cette proposition pour des raisons d'équité : pourquoi ne pas subventionner d'autres sports tel que le volley ball ? il préconise que l'ensemble de la compétence sport soit transféré à la CCSA. Il souligne l'investissement et le mérite des bénévoles de club.

Pour Monsieur Christian PATRICE, c'est de la responsabilité des élus d'intervenir afin que les clubs sportifs ne disparaissent pas.

Monsieur Michel ORCAN indique que la commission intercommunale sport reçoit des demandes de divers clubs tel que le club de volley ball de Puylaurens. Certaines communes ont fait le nécessaire en matière de travaux pour maintenir et développer leurs équipements sportifs. Il ajoute que si des moyens financiers sont alloués à la commission sport, les projets pourront aboutir : il s'agit donc d'une décision d'élus.

*Levée de la séance 19h40.*